

DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE - COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -

Séance du 05 décembre 2016

Le 5 décembre 2016 à 20h00, en mairie de Vair sur Loire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 novembre 2016, se réunit sous la présidence de Eric LUCAS, maire.

Présents : Eric LUCAS, Gérard BARRIER, Françoise BENOIST, Christian HODE, Bernard LEPETIT, Monique CADORET, Daniel RICHARD, Murielle BODINIER, Michel LEBLANC, Marie-Christine BLIN, Henri RABERGEAU, Anthony MEREL, Nelly HODE, Emmanuelle COTTINEAU, Amélie CORNILLEAU, Thierry FRAQUET, Hubert GUICHARD, Chantal GUITTON, Mathieu LETERTRE, Rony MARTIAS, Alexandre NKOM, Olivier PINSON, Marie-Anne RANNOU, Jean-Paul ROLLAND, Agnès SALL, William SARKISSIAN.

Absents et excusés : Céline CAILLET, Hélène CRESTON, Alexandre DROUET, Noémie JOURDON, Angélique RICHARD, Yannick PROUX.

Absents : Laurence DE LOOZE.

Pouvoirs :

Céline CAILLET a donné pouvoir de vote à Marie-Anne RANNOU.
Hélène CRESTON a donné pouvoir de vote à Henri RABERGEAU.
Alexandre DROUET a donné pouvoir de vote à Eric LUCAS.
Noémie JOURDON a donné pouvoir de vote à William SARKISSIAN.
Angélique RICHARD a donné pouvoir de vote à Anthony MEREL.

Secrétaire de séance : Thierry FRAQUET.

Effectifs théoriques : 38

Effectifs réels : 33

Effectifs présents : 26

Effectifs représentés : 05

Effectifs non représentés : 02

Total de voix à prendre en compte : 31

Objet : Vœu Association des Maires de France (AMF)

Un mail a été adressé par le « collectif poste CONVERGENCE DES SERVICES PUBLICS » le 10 novembre 2016.

Ce collectif a alerté l'association des maires de France concernant le contrat tripartite de présence postale territoriale pour 2017-2020 qui était en cours de discussion entre l'Etat, la Poste et l'association des maires de France (AMF).

L'AMF a refusé de signer ce contrat dans l'état.

Ce contrat prévoit :

de ne plus solliciter l'accord préalable du conseil municipal pour les transformations de bureau de poste. Seul l'accord préalable du maire serait sollicité.

Si cela était acté dans le contrat cela ouvrirait la voie à un grave recul de la démocratie locale, à une absence de débat démocratique dans les instances élues et à de nombreux conflits dans les territoires. Pire, l'accord préalable du maire lui-même ne serait plus sollicité dans plus de 2000 bureaux de poste, au profit d'une « concertation renforcée » vide de sens.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2016

Application agréée E-legalite.com

044-200055820-20161205-2016_11_DCM_116-D

C'est une attaque, pour imposer la fermeture de très nombreux bureaux de poste qui se prépare si ce contrat est signé tel quel, en particulier dans les moyennes et grandes villes urbaines et aussi dans les communes rurales. Les directions de La Poste ont notamment pris les devants dans les grandes villes, comme Paris où Rennes où des bureaux doivent fermer et une infime partie de leurs activités transférées dans des commerces, sans que la concertation ou l'avis conforme des conseils municipaux ou d'arrondissements n'aient été acquis.

Le collectif a élaboré un appel signé par de nombreux élus locaux de différentes sensibilités politiques, des syndicalistes de plusieurs syndicats, de collectifs d'usagers ou regroupant usagers, élus, syndicalistes. Cet appel a été mis en ligne sous forme pétitionnaire sur change.org dont voici le lien : <http://www.lapostepourtouspartout.fr/>

Signer le lien c'est :

- Refuser le contrat de présence postale pour 2017-2019 tel qu'il est et en élaborer un autre tourné vers l'emploi, le développement des services publics, la démocratie, notamment l'accord préalable du maire et du conseil municipal avant toute fermeture.

- Se battre partout, pied à pied, pour empêcher toute fermeture d'un bureau de poste. Objectif : zéro fermeture de bureau de poste !

- Demander que les CDPPT (Commissions Départementales de Présence Postale et Territoriale) soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales représentatives du personnel et qu'elles soient consultées sur l'ensemble des évolutions en cours au sein du réseau postal local ou sur les réorganisations de services qui impactent les conditions de travail et le service rendu aux usagers.

- Agir pour augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de postes

- Agir pour maintenir et renforcer le maillage des services publics. Dans les territoires suburbains et ruraux, agir pour leur réimplantation avec une gestion démocratique et participative associant directions, usagers, élus et représentants des personnels tout en les dotant de moyens financiers et en personnels publics suffisants pour assurer l'entièreté de leurs missions ce qui implique un plan de création d'emplois et de formation.

Il est possible de signer cet appel soit par le lien, par une délibération, par un vœu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions, le conseil municipal est d'accord pour répondre positivement à la proposition de vœu.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Vair sur Loire, le 12 décembre 2016
Le Maire,
Eric LUCAS



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2016

Application agréée E-legalite.com